

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 1425, AVENUE ST-
JACQUES et 1450, AVENUE DE LA MARINE (lot 1 966 075)**

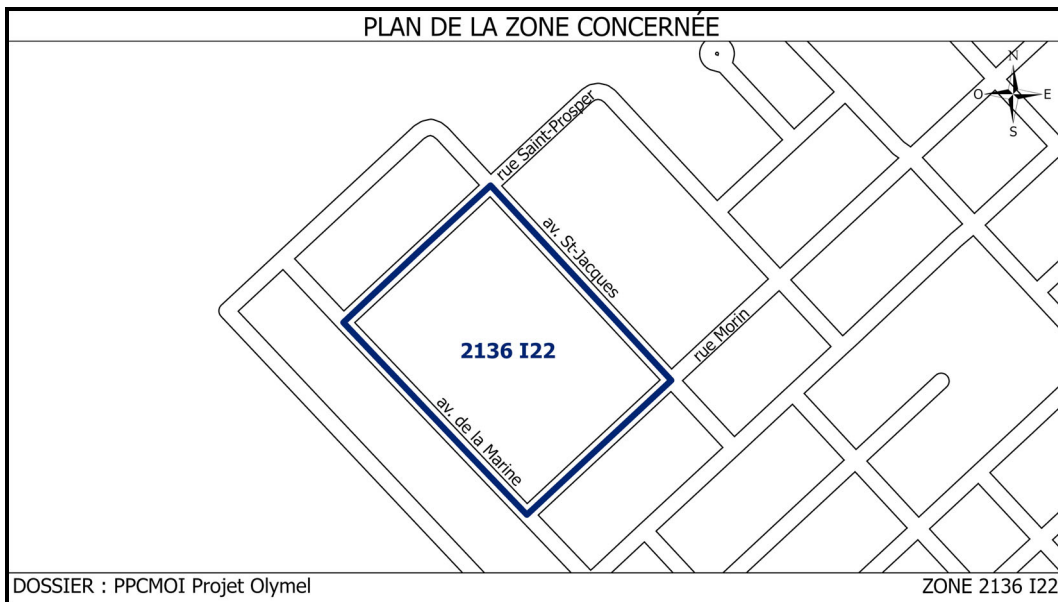
La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de résolution numéro 26-324 en date du **19 mai 2026**, tiendra une assemblée publique de consultation le **1^{er} juin 2026**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La demande concernant ce projet particulier (PPCMOI) vise à autoriser la construction d'un complexe résidentiel locatif comprenant un maximum de 277 logements étudiants et un rez-de-chaussée destiné à des usages de bureaux et en lien avec les institutions d'enseignement supérieur.

La nature du projet particulier se résume comme suit :

Résolution	Nature du projet
Résolution 26-324 (district Douville- Nord-Notre-Dame)	<p>La demande vise à autoriser les éléments dérogatoires ci-dessous sur le lot 1 966 075:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe d'usage ESPACES VERTS I (Parcs et espaces verts); - l'usage stationnement (CUBF 4632) comme usage principal; - une hauteur maximale de 30 mètres; - une marge de recul avant minimale de 7 mètres; - une marge arrière minimale de 2 mètres; - aucun indice d'utilisation du terrain; - aucune limitation d'empiètement de la marquise; - aucune limitation d'empiètement de la marquise; - la présence d'un stationnement desservant l'usage situé sur un autre terrain, à plus de 150 mètres, et ce, sans servitude; - une aire de stationnement non clôturée comportant plus de 5 cases, à au moins 1 mètre de la ligne de rue; - que l'aire de stationnement desservant les usages de cet immeuble soit située à l'intérieur de la cour avant, à au moins 1 mètre de la ligne de rue; - une allée d'accès d'une largeur minimale de 6 mètres; - une aire de stationnement comportant un minimum de 320 cases de stationnement, et ce, sans égard aux usages projetés. <p>le tout, conformément à la demande soumise par le requérant en date du 1er mai 2026.</p>

La zone 2631-I-22 est illustrée sur le croquis ci-dessous :



Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Internet suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relativement au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de résolution peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de résolution est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 20 mai 2026.

Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière